

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 25 AVRIL 2017 À 18H, À LA SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-113 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 VISANT À AGRANDIR LA ZONE H03-17 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-19 SITUÉE AU 201, CHEMIN DU GOLF, RETIRER LES DISTANCES MAXIMALES À RESPECTER POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE COMBUSTIBLE ET À CORRIGER DES ERREURS DE FRAPPE DES OMISSIONS POUR ASSURER LA COHÉRENCE ENTRE DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT ».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc L Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme – DAUSE
Mme Marie-Claude Sarault, agente technique – DAUSE qui présente le dossier
Mme Diane Garand, secrétaire-rechercheuse, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

2 personnes présentes.

Mme Marie-Claude Sarault, agente technique à la Direction de l'aménagement urbaine et des services aux entreprises, passe en revue et explique le projet de règlement à l'étude.

PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- 1- Agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19 (lot 3 412 766) située au 201, chemin du Golf, à l'Île-des-Sœurs;
- 2- Retirer les distances maximales à respecter pour l'installation d'un réservoir de combustible.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les questions et commentaires du public portent sur les sujets suivants :

- Précisions demandées quant aux impacts du changement de zonage sur le cadre bâti du secteur ;
- Précisions sur le type de construction permis ;
- Précisions quant à l'impact du retrait des distances maximales à respecter ;
- Quelles sont les autres normes à respecter pour les réservoirs ;

Les représentants de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ont répondu aux questions et commentaires des citoyens.

L'assemblée publique de consultation est levée à 18h25.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE